

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2011.25 Résiliation SMIEVE et Adhésion au CDG 38 pour médecine du travail

L'an deux mille onze et le trois mai,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 27 avril 2011

Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Stéphane JODAR, Eric CLO, Michel RODEL,

Mesdames : Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS, Sylviane MONNOT, Absents excusés : Daphné GAULT, Pierre VALVERDE, Franck DENOLLY Guy

BATTAGLINI, Annick MOURARET

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.

Pouvoir de Daphné GAULT à Noélie LASCOLS

Pouvoir d'Annick MOURARET à Sylviane MONNOT

Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel CROS

Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Didier GERIN

Pouvoir de Franck DENOLLY à Eric CLO

Monsieur le Maire rappelle que la commune a une convention avec la SMIEVE qui prend en charge le volet « médecine du travail » pour son compte auprès de ses employés communaux.

Le Centre de Gestion de l'Isère – centre qui gère les carrières des fonctionnaires territoriaux tels que nos employés communaux - propose une convention plus avantageuse et plus souple pour assurer ce volet « médecine du travail » ; entre autres avantages les visites médicales obligatoires seraient assurées en mairie, ce qui éviterait aux employés de se rendre à Vienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

➤ **DONNE son accord pour que Monsieur le Maire dénonce la convention qui lie la commune à la SMIEVE, et signe une nouvelle convention « médecine du travail » avec le Centre de Gestion de l'Isère.**

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Patrick BARRAUD